

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MEUZAC**

<p>Nombre de Conseillers : 15</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MEUZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian REDON-SARRAZY, Maire.</p>
<p>En exercice : 15 Présents : 13</p>	<p>Date de Convocation du Conseil Municipal: 05 décembre 2018</p> <p>Présents : MM & Mmes REDON-SARRAZY Christian – MONTET – CHAMPARNAUD – BELLARBRE – REDON-SARRAZY Maryvonne – DUPUY – MARBOUTY – BLONDY – BORDAS – RUAUD – CHABASSIER - SOWINSKI - BUSTREAU</p> <p>Absents excusés : MM JOUANNETAUD et ADROHER PASCUAL</p> <p>Mme REDON SARRAZY Maryvonne a été élue secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET :</p> <p>Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000€ auprès de la Caisse d'Epargne</p> <p>N° 18/12/2018 - 1 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le Publié le</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de couvrir les besoins en trésorerie de la commune il serait nécessaire de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie.</p> <p>Monsieur le maire présente au conseil les propositions faites par la CAISSE D'EPARGNE et le CREDIT AGRICOLE.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire auprès de la CAISSE D'EPARGNE une ligne de trésorerie aux conditions suivantes : Montant : 60 000€ Durée : 365 jours Taux d'intérêt : 0.85 % Base de calcul : exact/360 Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office Frais de dossier : néant Commission d'engagement : 0.15% du montant Commission de non-utilisation : 0.25% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts
<p>OBJET :</p> <p>Convention de maintenance réseau d'eau avec la société SAUR</p> <p>N° 18/12/2018 - 2 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le Publié le</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau potable la Commune de Meuzac fait régulièrement appel à la société SAUR, prestataire extérieur, suivant la nature des interventions (remplacement compteur, détection de fuite, nettoyage des réservoirs).</p> <p>Monsieur le Maire précise la nécessité de renouveler la convention de partenariat et fait lecture du projet de convention.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société SAUR portant l'entretien du réseau d'eau potable</p>
<p>OBJET :</p> <p>Engagement des travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les premières conclusions du diagnostic du réseau d'assainissement collectif. Ainsi avant la présentation finale du schéma directeur, Monsieur le Maire expose la nécessité d'entreprendre rapidement des travaux dans le bourg le long de la RD7bis. Après avis du bureau d'étude et des services concertés, notamment l'agence de l'eau Adour Garonne, il convient de procéder à la réfection du réseau avec une collecte par gravité, et de passer en réseau séparatif. Il conviendra également de faire état des branchements des habitations sur la zone.</p> <p>Considérant le coût important des travaux Monsieur le maire propose de débiter le projet dès 2019 et de solliciter la participation du Conseil Départemental de la Haute Vienne au titre des CTD.</p>

<p>N° 18/12/2018 - 3 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le Publié le</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE l'engagement des travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif • AUTORISE Monsieur le Maire a sollicité le subventionnement du projet auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, au titre des CTD 																																	
<p>OBJET :</p> <p>Décision modificative 1 budget Hameau des Vergnes</p> <p>N° 18/12/2018 - 4 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le Publié le</p>	<p>Monsieur le Maire informe qu'il convient d'apporter des modifications au budget primitif Hameau des Vergnes 2018.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les opérations comptables suivantes :</p> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><u>Recettes fonctionnement</u></th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Art.</th> <th style="text-align: left;">Libellé</th> <th style="text-align: right;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>71355</td> <td>Variation des stocks de terrains aménagés</td> <td style="text-align: right;">+83 924.70 €</td> </tr> <tr> <td>7015</td> <td>Vente terrain aménagé</td> <td style="text-align: right;">-83 924.70 €</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><u>Dépenses investissement</u></th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Art.</th> <th style="text-align: left;">Libellé</th> <th style="text-align: right;">Montant</th> </tr> <tr> <td>3555</td> <td>Terrains aménagés</td> <td style="text-align: right;">+83 924.70 €</td> </tr> <tr> <td>1641</td> <td>Emprunts</td> <td style="text-align: right;">+8.67 €</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><u>Recettes investissement</u></th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Art.</th> <th style="text-align: left;">Libellé</th> <th style="text-align: right;">Montant</th> </tr> <tr> <td>1641</td> <td>Emprunts</td> <td style="text-align: right;">+83 933.37 €</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Recettes fonctionnement</u>			Art.	Libellé	Montant	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	+83 924.70 €	7015	Vente terrain aménagé	-83 924.70 €	<u>Dépenses investissement</u>			Art.	Libellé	Montant	3555	Terrains aménagés	+83 924.70 €	1641	Emprunts	+8.67 €	<u>Recettes investissement</u>			Art.	Libellé	Montant	1641	Emprunts	+83 933.37 €
<u>Recettes fonctionnement</u>																																		
Art.	Libellé	Montant																																
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	+83 924.70 €																																
7015	Vente terrain aménagé	-83 924.70 €																																
<u>Dépenses investissement</u>																																		
Art.	Libellé	Montant																																
3555	Terrains aménagés	+83 924.70 €																																
1641	Emprunts	+8.67 €																																
<u>Recettes investissement</u>																																		
Art.	Libellé	Montant																																
1641	Emprunts	+83 933.37 €																																
	<p style="text-align: center;">Fait et délibéré en mairie Le 18/12/2018 Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Christian REDON-SARRAZY</p>																																	